

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 24 AOUT 2017

Le jeudi vingt-quatre août deux mil dix-sept à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 août 2017, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf Mme Céline QUINQUIS et Mme Véronique Vanet, excusée, qui a donné procuration à M. Jean-Louis CARADEC.

Mme Gaëlle LE FLOC'h a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents : 10 - Procuration : 1 - Votants : 11

1. AFFAIRES SCOLAIRES

1.1. BILAN DE LA CANTINE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 :

M. Claude BOLZER, Adjoint au Maire, présente le bilan du fonctionnement de la cantine pour l'année écoulée.

Evolution pluriannuelle des critères :

Recettes cantine en €

Périodes facturées aux familles	2011-2012	2012.2013	2013.2014	2014.2015	2015-2016	2016-2017
Sept-Oct	5 253,35	5 279,82	4345,35	4 516,37	4 751,47	4 500,20
Nov-Dec	4350,15	4 501,89	4754,31	4 272,31	5 090,29	4 448,48
Janv-Fev	4021,35	5 012,88	5358,54	3 701,02	3 627,34	3 632,29
Mars-Avril	4342,50	4 460,46	4364,85	4 981,61	3 989,09	3 898,08
Mai-Juillet	7027,80	5 845,25	5008,68	6 487,97	7769,72	6 426,05
TOTAL	24 995,15	25 100,30	23 831,73	23 959,28	25 227,91	22 605,10

Comparatif des tarifs cantine - autres communes 2016/2017

CANTINE	PLOGASTEL	PLOZEVET	POULDREUZIC	TREOGAT	TREMEOC	PEUMERIT 2016-2017
Repas enfant	3,48€	2,50€	3,25€	3,45€	3,40€ (6,80 € sans inscription)	3,41€
2ème enfant	3,32€					
3ème enfant	3,18€		2,65€	2,76€		2,73€
4ème enfant et +	3,12€					
Panier repas					1.05€	
Repas adulte	6,46€	4,60€	6,40€	5,60€	3,87€ (pers admin) 6,28€ (enseignants)	5,84€ 4,46€ (2 plats) 3,41€ (contrat aidé)

1.2. APPROBATION DES TARIFS DE CANTINE POUR L'ANNEE 2017-2018 :

M. Claude BOLZER rappelle les tarifs appliqués pour l'année 2016-2017 :

3,41€ pour le repas enfant

2,73€ à partir du 3è enfant

3,41€ contrat aidé

5,84€ pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs

4,55€ le repas adulte réduit à deux plats.

M. Claude BOLZER interroge les élus sur une éventuelle augmentation des tarifs et fait part du souhait du bureau municipal d'augmenter les tarifs de façon modérée :

OPTIONS DE TARIFICATION 2017-2018 :

2016-2017	(proposition du bureau municipal)
3,41 € pour le repas enfant	3.45€ pour le repas enfant
2,73 € à partir du 3è enfant	2.75 € à partir du 3è enfant
3,41 € contrat aidé	3.45€ contrat aidé
5,84 € pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs	5.90 € pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs
4,46 € le repas adulte réduit à deux plats	4.50 € le repas adulte réduit à deux plats

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ
Vote les tarifs suivants 2017-2018 :**

TARIFS GARDERIE PEUMERIT depuis le 1^{er} janvier 2017 :

	QF<851€	851€<QF>1260€	QF>1260€
Nbre d'enfants	14	15	5 (+25*)
Matin	1,00 €	1,77 €	2,00 €
A-M	1,00 €	2,10 €	2,40 €
Journée	2,00 €	2,87 €	3 €
Forfait max. période	45,00 €	59,96 €	62,00 €

* + 25 enfants, car 20 familles n'ont pas donné suite aux courriers de la mairie

Comparatif des tarifs garderie - autres communes

	PLOGASTEL	PLOZEVET	TREMEOC
Matin	2,26 €	1,70 €	1,57 €
Soir	2,81 €	2 €	1,82 € (jusqu'à 18h) 2,42€ (jusqu'à 19h) Après 19h : 10 €
Journée	4,42 €	3,40 €	
Forfait (facturation max)	<i>mensuel</i> 40,32 €		

1.5 AFFAIRES SCOLAIRES :

1.5.1. Préparation de la rentrée scolaire :

M. Claude BOLZER présente les documents relatifs à la rentrée scolaire et à valider en conseil municipal :

- le règlement de la cantine municipale :
Voir document joint.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ
vote le règlement de la cantine municipale.**

- le règlement de la garderie :

La garderie municipale est ouverte de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 19 h.
Tout retard après 19h sera facturé 5€.
Voir document joint.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ
vote le règlement de la garderie municipale.**

- le règlement des Temps d'Activités périscolaires (TAP) :
Voir document joint.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ
vote le règlement des Temps d'Activités Périscolaires.**

- la lettre de rentrée aux parents

1.5.2. Sécurisation du portail de l'école :

M. Claude BOLZER présente le devis du CMB, Comptoir Métallurgique de Bretagne, qui propose une serrure à codes mécanique qui permet un contrôle d'accès à l'école, pour la somme de 447.02€ HT soit 536.42€ TTC.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ
Retient le devis du CMB pour la somme de 447.02€ HT soit 536.42€ TTC.**

2.2. Présentation du pré-projet et approbation du plan de financement de la rénovation de la friche de centre bourg, Hent Ar Roz :

M. le Maire rappelle que le projet de réhabilitation de la friche de centre bourg, Hent ar Roz, concernant les propriétés SIMON et LE BORGNE a été validé en conseil municipal du 15 février 2014.

Ce projet a été retenu au contrat de territoire avec le Conseil Départemental et la Communauté de Commune du Haut Pays Bigouden dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

La propriété SIMON a été acquise par l'EPF (Etablissement Public Foncier de Bretagne) et les négociations sont toujours en cours avec les consorts LE BORGNE.

Il est proposé aux élus de valider le plan de financement de ce projet qui se chiffre, à ce stade, à 198 000€ TTC, avec une participation résiduelle de la commune à 64 000€.

Une première tranche de travaux pourrait se réaliser en 2018 sur l'ancienne propriété SIMON et comporter trois logements locatifs. FINISTERE HABITAT a mandaté le cabinet d'architecte ATELIER 21 de Plogastel-St-Germain, pour établir un projet d'aménagement de sept logements sur le site, dont trois en 2018.

Le conseil est sollicité pour approuver le plan de financement :

RÉHABILITATION DE FRICHES DE CENTRE-BOURG

PROJET DE LOGEMENTS LOCATIFS HENT AR ROZ

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	10 000€	C.D études	2 000€
Acquisitions foncières	90 000€	Etat : DETR 30%	49 500€
Démolition	30 000€		
Dépollution	15 000€	C.D contrat de territoire 30% ?	49 500€
Voies et réseaux	20 000€	Autofinancement communal	64 000€
TOTAL HT	165 000€	TOTAL HT	165 000€
TVA	33 000€	TVA	33 000€
TOTAL TTC	198 000€	TOTAL TTC	198 000€

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

VOTE le plan de financement proposé qui s'équilibre en dépenses et recettes à 198 000€.

3. QUESTIONS COMMUNAUTAIRES

3.1. PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS :

Monsieur le Maire présente les bilans 2016 des services déchets, eau potable, incendie et bornes de puisage, assainissement de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden :

1.1. DECHETS :

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ
VOTE LE RAPPORT DECHETS DE LA CCHPB**

1.2. EAU :

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ
VOTE LE RAPPORT EAU DE LA CCHPB**

1.3. DEFENSE INCENDIE ET BORNES DE PUISAGE :

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ
VOTE LE RAPPORT DEFENSE INCENDIE ET BORNES DE PUISAGE DE LA CCHPB**

1.4. ASSAINISSEMENT :

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ
VOTE LE RAPPORT ASSAINISSEMENT DE LA CCHPB**

3.2. URBANISME : ADHÉSION AU SERVICE ADS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD :

M. le Maire informe les élus, que suite à la réunion du 18 juillet 2017 au siège de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, il a été proposé l'adhésion de la commune de Peumerit au service ADS (Service d'Instruction du Droit des Sols) de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud. Cette adhésion concernera l'ensemble des actes d'urbanisme et prendra effet le 1^{er} janvier 2018.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ,**

VOTE l'adhésion la commune de Peumerit au service ADS (Service d'Instruction du Droit des Sols) de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud à compter du 1^{er} janvier 2018.

Compte rendu publié dans la presse le août 2017 et affiché le 26 août 2017.

Le Maire

Les conseillers municipaux

Jean-Louis CARADEC



mpb 25 08 2017